

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA GASPÉSIE TENUE LE VENDREDI 19 MAI 2023 À 12 H 00 PAR WEBVIDÉOCONFÉRENCE TEAMS

SONT PRÉSENTS :

- M^{mes} Nicole Johnson, membre indépendant — expérience vécue à titre d'utilisateur des services sociaux
Marlyne Cyr, membre indépendant — gestion des risques, finance et comptabilité
Andréanne Gauthier, membre désigné — conseil multidisciplinaire
- MM. Martin Pelletier, **président-directeur général**
Gilles Cormier, **vice-président**, membre indépendant — expertise en réadaptation
Médor Doiron, membre indépendant — expertise en protection de la jeunesse
Magella Émond, membre indépendant — expertise en santé mentale

SONT ABSENTS :

- M^{mes} Sabrina Tremblay, membre désigné — comité régional sur les services pharmaceutiques
Edna Synnott, membre désigné du comité des usagers (CU)
Édith Couture, membre indépendant — milieu de l'enseignement
- MM. Richard Loiselle, **président**, membre indépendant — vérification, performance ou gestion de la qualité
Philippe Berger, membre indépendant — observateur fondations

SONT INVITÉS :

- M^{me} Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe
- MM. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières
Jean-François Sénéchal, directeur adjoint des services professionnels

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

En remplacement du président, M. Richard Loiselle, le vice-président, M. Gilles Cormier, après avoir constaté le quorum, souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 12 h 02.

Avant de poursuivre avec la lecture de l'ordre du jour, M. Cormier et les administrateurs souhaitent leur plus sincères condoléances à M. Loiselle pour la perte de sa maman.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CISSG-03-23/24-19

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Direction des ressources financières
 - 3.1 Budget 2023-2024 (adoption du RR-446)
4. Direction des services professionnels
 - 4.1 Politique régionale de déplacements des usagers
5. Présidence-direction générale adjointe

- 5.1 Nomination d'une sage-femme pour le service de sages-femmes de la Gaspésie dans le RLS de la Baie-des-Chaleurs
6. Gouvernance du CISSS de la Gaspésie
 - 6.1 Renouvellement du contrat du directeur régional de santé publique (DRSP)
 - 6.2 Modification à la structure organisationnelle du CISSS de la Gaspésie
7. Levée de la réunion

3. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

3.1 BUDGET 2023-2024 (ADOPTION DU RR-446)

M. Cormier, vice-président, invite, M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières, à présenter ce point.

Le 28 avril 2023, le MSSS informait notre établissement du budget initial de fonctionnement qui lui était alloué pour l'exercice financier 2023-2024, lequel présente une subvention initiale de 321 699 960\$. À partir de ces informations, nous avons préparé le budget de fonctionnement pour l'année 2023-2024.

Le budget 2023-2024 est déposé en respect des orientations ministérielles et des grands enjeux prioritaires, notamment en regard de l'accès aux services, à la continuité, la qualité, l'optimisation et le respect de l'équilibre budgétaire.

Les impacts financiers liés à la main-d'œuvre indépendante amènent une pression financière qui ne peut plus être absorbée par le budget régulier du CISSS de la Gaspésie.

En continu, depuis le dépôt du budget 2022-2023, différentes étapes de la planification budgétaire 2023-2024 ont été réalisées. Des rencontres avec les gestionnaires et de katas financiers ont eu lieu ainsi que divers travaux pour réaliser la préparation et l'analyse des diverses informations composant le budget 2023-2024.

Le comité de vérification a été informé de l'avancement de ces démarches à chacune des rencontres. Les principaux éléments composant le budget ont été présentés de manière plus détaillée lors de la rencontre du 19 mai 2023.

Face au défi découlant de l'augmentation de la dépendance envers la main-d'œuvre indépendante, les PDG de CISSS de 6 régions (Îles, Gaspésie, Côte-Nord, Bas-Saint-Laurent, Abitibi, Baie-James) ont fait état de l'impact de la MOI sur leurs situations financières dans une correspondance commune en mars 2023. Le MSSS a pris connaissance de cette correspondance et est à analyser les pistes de solutions potentielles.

CA-CISSSG-03-23/24-20

CONSIDÉRANT que l'article 7 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) précise que les conseils d'administration (CA) des établissements publics doivent adopter un budget de fonctionnement dans les trois semaines suivant la réception du budget initial octroyé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

CONSIDÉRANT que le 28 avril 2023, le MSSS informait notre établissement du budget initial de fonctionnement qui lui était alloué pour l'exercice financier 2023-2024;

CONSIDÉRANT que les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);

CONSIDÉRANT que selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;

CONSIDÉRANT que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au CA de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;

CONSIDÉRANT que le MSSS a diffusé un message aux établissements du RSSS le 15 mai 2023 à l'effet que « *la production d'un plan d'équilibre budgétaire (PEB) ne sera pas demandée aux établissements* »;

CONSIDÉRANT que les principaux éléments causant le déficit ont été clairement identifiés et que des démarches concrètes sont en cours pour résorber ceux-ci;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'ADOPTER le budget 2023-2024 du CISSS de la Gaspésie comme présenté, soit un budget se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations présentant un déficit au montant de 34 000 000 \$;
- D'AUTORISER le président du conseil d'administration et le président-directeur général à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

4. DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

4.1 POLITIQUE RÉGIONALE DE DÉPLACEMENT DES USAGERS

M. Cormier, vice-président, invite, M. Jean-François Sénéchal, directeur adjoint des services professionnels, à présenter ce point.

Le CISSS de la Gaspésie est responsable de l'application équitable des paramètres de la Politique de déplacement des usagers du MSSS. Il est de sa responsabilité d'élaborer une politique régionale complémentaire, prenant en considération les spécificités de sa région.

La Politique de déplacement des usagers est un programme d'aide visant, entre autres, à apporter un soutien financier aux usagers ayant à se déplacer sur de longues distances dans le but de recevoir des soins et des services médicalement requis. Les paramètres ne prévoient pas le remboursement intégral des frais reliés au déplacement, mais bien une allocation visant à en alléger les coûts.

Enfin, la Politique de déplacement des usagers implique aussi la collaboration des usagers, des médecins et du personnel concerné des établissements. À ce titre, ils se doivent de respecter les conditions et les critères d'admissibilité relatifs à toute demande qui leur est soumise.

La politique régionale de déplacement des usagers vient uniformiser l'interprétation de la politique nationale dans les 4 RLS desservis par le CISSS de la Gaspésie. Elle précise également certaines modalités d'application spécifique à la région.

Elle remplace la politique adoptée en 2012 par l'Agence régionale de santé et de services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, elle-même rendue caduque par la révision de la politique nationale par le MSSS en 2021.

CA-CISSG-03-23/24-21

CONSIDÉRANT la révision par le MSSS de la politique nationale de déplacement des usagers et la mise en vigueur de la nouvelle version le 8 juin 2021;

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser en conséquence la politique régionale de déplacement des usagers adoptée en 2012 par l'Agence régionale de santé et de services sociaux Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT la nécessité d'uniformiser l'interprétation de la politique au sein des 4 RLS du CISSS de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT la recommandation émise à cet égard par le Protecteur du citoyen;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'ADOPTER la politique régionale de déplacement des usagers telle que déposée.

5. PRÉSIDENTE-DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

5.1 NOMINATION D'UNE SAGE-FEMME POUR LE SERVICE DE SAGES-FEMMES DE LA GASPÉSIE DANS LE RLS DE LA BAIE-DES-CHALEURS

M. Cormier, vice-président, invite, Mme Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe, à présenter ce point.

En harmonie avec la politique de périnatalité 2008-2018 « Un projet porteur de vie », le CISSS de la Gaspésie doit offrir la possibilité aux femmes de la Gaspésie d'avoir accès à un suivi et un accouchement avec les services d'une sage-femme.

Le CISSS de la Gaspésie a déployé une offre de service dans la Baie-des-Chaleurs en 2019.

Mme Véronique Gauthier, qui fut responsable des services de sage-femme pour le CISSS de la Gaspésie de septembre 2018 au 12 mai 2023 a offert ses services au CISSS de la Gaspésie en tant que sage-femme TPO.

La candidature de Mme Gauthier a été retenue. Ses disponibilités sont partielles jusqu'à l'automne 2023. Son offre de service sera effective à compter du 13 mai 2023.

CA-CISSG-03-23/24-22

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie a reçu l'accord du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de procéder à l'implantation des services de sage-femme dans le RLS de la Côte-de-Gaspé et d'en assurer le développement;

CONSIDÉRANT le financement du MSSS dans cette démarche;

CONSIDÉRANT le fait que Mme Gauthier possède les qualifications requises de sage-femme;

CONSIDÉRANT le fait que Mme Gauthier a adressé une demande au Conseil d'administration et au Président-directeur général du CISSS de la Gaspésie afin de conclure un contrat de services, tel que requis par l'article 259.2 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de la responsable des services de sage-femme, tel que requis par l'article 208.3 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux; visant à accepter la demande de Mme Véronique Gauthier pour la conclusion d'un contrat de service avec cette dernière, à titre de sage-femme, à temps partiel occasionnel soit du 13 mai 2023 au 1er septembre 2023, avec une possibilité de renouvellement;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des ressources humaines et des communications;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'ACCEPTER la demande de M^{me} Véronique Gauthier, afin que soit conclu avec cette dernière un contrat de service, à titre de sage-femme, à temps partiel occasionnel à compter du 13 mai 2023 jusqu'au 1^{er} septembre 2023, avec une possibilité de renouvellement à l'échéance.

6. GOUVERNANCE DU CISSS DE LA GASPÉSIE

6.1 RENOUELEMENT DU CONTRAT DU DIRECTEUR RÉGIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA GASPÉSIE

M. Cormier, vice-président, invite, M. Martin Pelletier, président-directeur général, à présenter ce point.

Depuis le 7 avril 2016, Dr Yv Bonnier-Viger occupe le poste de directeur de santé publique du CISSS de la Gaspésie. Ayant une autorité sur la santé publique de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, il s'agit d'une fonction importante et stratégique dans la santé de la population.

Lors de son embauche en 2016, le conseil d'administration a résolu « de procéder à la nomination de Dr Yv Bonnier-Viger au poste de directeur de santé publique de la Gaspésie. Dr Bonnier-Viger travaillera à raison de deux (2) jours/semaine en tant que directeur de santé publique et il agira également à titre de médecin en santé publique à raison de trois (3) jours/semaine ».

Lors de la confirmation par le ministère de la Santé et des Services sociaux du mandat de Dr Bonnier-Viger, il était indiqué que le mandat débutait le 30 mai 2016 jusqu'en 29 mai 2019. Ainsi, le 29 mai 2019, le conseil d'administration entérinait par résolution le renouvellement du mandat du directeur régional de santé publique pour une durée de quatre (4), et ce, à compter du 30 mai 2019. Considérant que le mandat arrive à échéance le 29 mai prochain, Dr Bonnier Viger a manifesté à la présidente-directrice générale adjointe (PDGA) son intérêt à poursuivre son mandat pour un autre quatre (4) ans, soit du 30 mai 2023 au 30 mai 2027.

CA-CISSSG-03-23/24-23

CONSIDÉRANT la fin du mandat le 29 mai 2023 du directeur régional de santé publique du CISSS de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT les bonnes pratiques de gouvernance du Dr Yv Bonnier-Viger;

CONSIDÉRANT que Dr Bonnier Viger a manifesté son intérêt à la PDGA de renouveler son mandat pour un autre quatre (4) ans, et ce à compter du 30 mai 2023 jusqu'au 29 mai 2027.

CONSIDÉRANT les discussions tenues entre le PDG et la PDGA concernant le renouvellement du mandat d'une durée de quatre (4) ans du directeur de santé publique du CISSS de la Gaspésie.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- DE RECOMMANDER au ministre le renouvellement du mandat de Docteur Yv Bonnier-Viger au poste de directeur régional de santé publique de la Gaspésie, et ce, du 30 mai 2023 au 29 mai 2027.
- DE RECOMMANDER au ministre d'accepter que Docteur Bonnier-Viger travaillera à raison de deux (2) jours/semaine en tant que directeur régional de santé publique et qu'il agira également à titre de médecin en santé publique à raison de trois (3) jours/semaine. Les journées pour chacune des pratiques seront déterminées avec le Dr Bonnier-Viger et seront communiquées au MSSS.

6.2 MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU CISSS DE LA GASPÉSIE

M. Cormier, vice-président, invite, M. Martin Pelletier, président-directeur général, à présenter ce point.

Depuis la création du CISSS en avril 2015, la Direction des soins infirmiers et la Direction des services multidisciplinaires relèvent de la Direction générale adjointe dans la structure administrative du CISSS. Cependant le mandat de la DGA vient à sa fin le 7 décembre prochain, avant le remplacement de la PDGA qui lui est prévu en janvier 2024. Avec les ralentissements prévisibles durant la période estivale qui s'amorcera bientôt, il est nécessaire de procéder dès maintenant aux deux affichages de postes de direction qui se trouvent actuellement sous la DGA. Cela permettra d'assurer la continuité des services dès septembre prochain, dans une période qui va s'avérer aussi une transition vers une nouvelle structure du RSSS du Québec.

Alors, dans un contexte où le contrat de Mme Johanne Méthot, qui occupe actuellement le poste de directrice générale adjointe (DGA) aux programmes de santé physique généraux et spécialisés et directrice des soins infirmiers (DSI), viendra à échéance le 7 décembre 2023, le CISSS de la Gaspésie propose de revoir sa structure organisationnelle à l'effet que la Direction des soins infirmiers et la Direction des services multidisciplinaire relèvent directement du président-directeur général (PDG), et ce, jusqu'à l'adoption officielle du PL15.

Les affichages des deux postes de direction seront faits d'ici la fin juin 2023. Il est entendu que ces deux postes ne sont nullement remis en question dans la transformation qui va s'opérer dès le PL15 adopté. Cependant, le rôle de PDGA actuel sera lui aussi transformé afin de compter sous son aile toutes les directions cliniques du CISSS.

À titre de rappel, le processus de remplacement de la PDGA actuelle va s'amorcer en septembre 2023, processus qui va se faire sous la responsabilité du Secrétariat des emplois supérieurs (le mandat de Mme Jacques se terminera le 26 janvier 2024).

CA-CISSSG-03-23/24-24

CONSIDÉRANT que le contrat de Mme Johanne Méthot qui occupe le poste de directrice générale adjointe (DGA) aux programmes de santé physique généraux et spécialisés et directrice des soins infirmiers (DSI) viendra à échéance le 7 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que le CISSS souhaite procéder à l'affichage du poste de direction des soins infirmiers dès que possible afin d'assurer la pérennité du fonctionnement de la DSI et de la transition qui va en suivre;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre a été tenue avec Mme Méthot le 9 mai dernier et qu'elle a accepté cette modification, tout en acceptant de jouer un rôle conseil auprès de l'équipe du GAP et de responsable de l'implantation des Centres multiservices jusqu'au 7 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que dans le contrat de Mme Méthot il est stipulé que le CA doit donner un avis de 90 jours dans le cas de non-renouvellement;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre a aussi été tenue avec M Maxime Bernatchez le 10 mai dernier et qu'il accepte le rôle d'intérim, pour la période de temps requise par le processus complet de sélection qui va s'amorcer;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'ACCEPTER la modification de la structure administrative et de l'organigramme du CISSS tel que présentée à l'effet que la Direction des soins infirmiers et la Direction des services multidisciplinaires relèvent dorénavant directement de la Présidence-Direction générale jusqu'à ce que le remplacement de la PDGA actuelle s'amorce dans le contexte de l'adoption prochaine du PL15;
- D'ACCEPTER que le CA émette un avis écrit à Mme Johanne Méthot l'informant de son non-renouvellement à la fin de son contrat qui vient à échéance le 7 décembre 2023;
- D'ACCEPTER que M. Maxime Bernatchez, actuellement Directeur adjoint, assume le rôle de DSI par intérim le temps que le processus d'affichage soit complété.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CISSSG-03-23/24-25

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 13 h 09.



Gilles Cormier, Président intérimaire



Martin Pelletier, Secrétaire